



L'INTÉGRATION ET LE SUIVI DE
L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE À
L'HORIZON 2030 ET DE L'AGENDA
2063 : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

L'intégration et le suivi de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : de la théorie à la pratique

Pour commander des *L'intégration et le suivi de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : de la théorie à la pratique* veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: eca-info@uneca.org
Web: www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : janvier 2017

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

Photos de couverture: Shutterstock.com

Table des matières

Résumé	iv
Remerciements	v
I. Le concept d'intégration dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	1
A. Introduction	1
II. Caractéristiques du logiciel d'intégration, de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	6
A. Introduction	6
B. Module I	7
C. Caractéristiques du module II	13
D. Architecture institutionnelle pour l'utilisation du logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports	13
E. Conclusion	15
Références	16
Annexe I	17

Résumé

L'année 2015 a marqué une double transition pour les pays africains. L'Agenda 2063 a remplacé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, tandis que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'est substitué aux objectifs du Millénaire pour le développement. Cette transition a souligné, entre autres, l'importance d'une approche intégrée de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Le présent rapport est fondé sur la notion qu'il est essentiel d'adopter une approche intégrée pour réussir la transition vers les deux nouveaux programmes et leur mise en œuvre, ce qui demande une bonne compréhension de sa signification théorique et de son application pratique. Les auteurs du rapport exhortent les pays à adopter une approche intégrée de la mise en œuvre des engagements internationaux. Une telle démarche doit tenir compte des relations existant entre les initiatives de développement convenues au niveau international et des interdépendances entre les objectifs, les cibles et les indicateurs de chacune d'entre elles. Il est indispensable de bien appréhender ces liens afin d'intégrer ces initiatives de manière cohérente dans les plans nationaux de développement. Le rapport présente, à l'appui du processus d'intégration, les principales caractéristiques du logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'une illustration des possibilités qu'il offre en matière d'intégration et de suivi de l'exécution des programmes.

Remerciements

Le présent rapport a été établi sous l'orientation générale et l'appui du Directeur de la Division des politiques macroéconomiques de la Commission économique pour l'Afrique. Sa rédaction a été coordonnée par Bartholomew Armah, Chef de la Section du renouvellement de la planification de la Division des politiques macroéconomiques, avec l'importante contribution de Mama Keita. Le rapport a aussi bénéficié des commentaires utiles de Mizane Mizkristos.

I. Le concept d'intégration dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

A. Introduction

En moyenne, l'Afrique a réalisé des performances remarquables dans cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement, même si elle ne les a pas complètement atteints. Les cinq objectifs sont les suivants : Objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) ; Objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) ; Objectif 4 (Réduire la mortalité infantile) ; Objectif 6 (Combattre le VIH /sida, le paludisme et la tuberculose) ; et Objectif 7 (Assurer un environnement durable). Nonobstant les efforts humains et financiers déployés pour réaliser ces objectifs, certains d'entre eux demeurent inachevés et nécessitent l'adoption d'initiatives internationales et régionales plus ambitieuses, telles le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063.

L'adoption de l'Agenda 2063 en janvier 2015, du Plan d'action d'Addis-Abeba en juillet 2015 par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en septembre 2015 et de l'Accord de Paris en décembre 2015 rend encore plus complexe l'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux de développement cohérents, en particulier dans les pays en voie de développement qui souffrent de graves déficits de capacités. Par exemple, les objectifs du Millénaire pour le développement se sont concentrés en grande partie sur les aspects sociaux du processus de développement, tandis que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 couvrent les trois dimensions (économique, social et environnemental) du développement durable. En outre, les nouveaux programmes mondiaux et régionaux comprennent de nouvelles priorités et des défis émergents tels que le développement industriel, la lutte contre le changement climatique et la consolidation de la paix et de la sécurité.

De fait, les initiatives actuellement convenues au niveau international comprennent beaucoup plus d'objectifs, de cibles et d'indicateurs que les Objectifs de développement durable.

Compte tenu des capacités humaines et financières limitées dans les pays en développement, les décideurs doivent opter pour une approche stratégique de la mise en œuvre des multiples programmes internationaux de développement.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont mis en évidence l'importance d'intégrer, dans les plans nationaux, les objectifs de développement convenus au niveau international. L'intégration devient cependant encore plus compliquée lorsqu'elle implique plus d'une initiative approuvée au niveau international, car elle peut entraîner des chevauchements et des incohérences politiques si une analyse minutieuse des liens entre les différentes initiatives de développement n'est pas entreprise.

Le présent document met l'accent sur le bien-fondé d'une approche intégrée de la mise en œuvre des nombreux programmes de développement en vue d'assurer la cohérence au niveau de leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi. La première section souligne l'importance de la cohérence horizontale et verticale dans le processus d'intégration. S'ensuit une discussion sur le logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui a pour but de faciliter l'intégration de nombreux cadres de développement dans les plans nationaux de développement et de suivre les progrès réalisés dans leur mise en œuvre.

1. Une approche intégrée

L'adoption d'une approche intégrée de la planification permet d'assurer la cohérence

horizontale et verticale. La cohérence horizontale dans ce contexte se rapporte à la cohérence entre, d'une part, un plan de développement national, et d'autre part, les multiples engagements et initiatives de développement signés par les pays (p. ex le Programme 2030 et l'Agenda 2063). La cohérence verticale fait référence aux synergies qui existent entre les objectifs, les cibles et les indicateurs des objectifs de développement convenus au niveau international ou du plan de développement national (intégré).

2. L'intégration horizontale

Tirer parti des synergies entre les objectifs de développement convenus au niveau international

Établir les liens entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030 est une condition préalable à leur intégration dans les plans nationaux de développement. L'Agenda 2063 est le cadre de développement à long terme que l'Afrique a adopté pour réaliser sa vision d'un continent prospère, intégré et pacifique, dirigé par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans le monde. Il s'étend sur 50 ans et comprend cinq plans décennaux de mise en œuvre. L'Agenda 2063 traite de tous les grands défis du développement de l'Afrique et formule des objectifs clairs pour les surmonter. Il couvre les trois grandes dimensions du développement durable ainsi que des objectifs liés à la culture et à la politique.

D'autre part, le Programme 2030 est le nouveau cadre de développement mondial adopté par la communauté internationale pour favoriser le développement durable dans tous les pays, en particulier dans les régions en voie de développement comme l'Afrique.

L'Agenda 2063 s'articule autour de 7 aspirations, 20 objectifs, 34 domaines prioritaires, 170 cibles et quelque 200 indicateurs (Nations Unies et Union africaine, 2016a), comparativement aux 17 objectifs de développement durable, 169 cibles et 230 indicateurs du Programme 2030. Les deux cadres présentent de nombreux points communs, un degré de convergence de 90 % au

niveau des objectifs, et de 69 % au niveau des cibles (Commission économique pour l'Afrique et al. ; 2016, Commission économique pour l'Afrique et Centre africain pour la statistique, 2016).

L'adoption d'une approche intégrée de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 exige une cartographie de ces initiatives en vue de recenser les domaines de convergence et de définir la conception d'un cadre commun de résultats qui synthétisera les deux programmes. Heureusement, les deux programmes (qui fixent les grandes lignes du développement de l'Afrique) résument les priorités de développement du continent du fait qu'ils découlent, à divers degrés, de la position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015.

Dans la mesure où les deux initiatives présentent d'importantes similitudes, leur mise en œuvre, leur suivi et leur intégration dans les plans nationaux de développement devraient reposer sur une approche intégrée afin d'éviter les doubles emplois, de tirer parti des synergies, de réduire au minimum les compromis et, par conséquent, d'assurer la cohérence des politiques.

L'importance d'une approche intégrée est admise tant au niveau continental que mondial. À l'échelle internationale, par exemple, la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable avait pour thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et l'évaluation – le Forum politique de haut niveau après 2015 ». Au niveau continental, la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (Conférence des ministres), s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2016 sur le thème « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ». Dans la déclaration ministérielle issue de la réunion, il est reconnu que les nombreux cadres de développement n'ont pas répondu à l'impératif de croissance

accélérée, inclusive et durable de l'Afrique, ce qui a donc affaibli ses perspectives de transformation structurelle. Il est aussi admis que l'Agenda 2063 et le Programme 2030 offrent à l'Afrique l'unique occasion de parvenir à un développement inclusif, transformateur et équitable, et qu'il est important que l'Afrique adopte une stratégie cohérente de mise en œuvre efficace et coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 (Nations Unies et Union africaine, 2016b).

Conformément au plaidoyer mondial et continental en faveur d'une approche intégrée de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international, la CEA a mené un exercice de cartographie qui a permis de constater l'existence d'un degré significatif de convergence entre les deux programmes. Cette convergence résulte essentiellement des efforts déployés par l'Afrique avant 2015 pour élaborer une position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015. La position commune africaine a considérablement influencé le processus de négociation post-2015 au niveau mondial. En effet, la plupart des priorités de l'Afrique figurant dans la position commune africaine ont été retenues pour le Programme 2030. De même, ces priorités ont également étayé les réflexions qui ont débouché sur l'adoption de l'Agenda 2063.

3. Cadres et instruments intégrés de suivi, d'évaluation, et d'établissement de rapports

Assurer parallèlement le suivi et l'établissement de rapports des deux initiatives impose des charges inutiles aux pays ; il est possible d'harmoniser les deux cadres, grâce aux points communs qu'ils présentent, pour les intégrer dans un cadre unique dans le but de rationaliser leur suivi, leur évaluation et l'établissement de leurs rapports. L'élaboration d'un cadre de mesure des résultats commun ou intégré favoriserait la cohérence du processus de suivi et assurerait une utilisation plus optimale des ressources.

Dans cet ordre d'idées, dans la déclaration ministérielle de la neuvième Conférence

des ministres, il est convenu d'adopter « un cadre unique pour le suivi et l'évaluation des deux instruments, ainsi qu'une architecture de présentation de rapports commune pour l'établissement d'un seul rapport périodique d'exécution ». En outre, il est reconnu que « pour la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports des deux cadres de développement, il faut disposer d'une stratégie cohérente et d'un ensemble intégré d'objectifs, de cibles et d'indicateurs à atteindre et d'un mécanisme harmonisé d'examen et d'établissement de rapports ».

En réponse à cette recommandation formulée par les ministres, deux mesures importantes ont déjà été prises. Premièrement, les quatre institutions partenaires (CEA, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement) qui avaient précédemment produit le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont eu pour mandat de rédiger les rapports annuels du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Cette nouvelle publication sera un rapport conjoint sur les progrès réalisés par la région concernant les deux programmes. La première édition de ce nouveau rapport régional a été publiée en 2016. Deuxièmement, un cadre régional intégré d'indicateurs de résultats pour le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 a été élaboré. Ce cadre est une synthèse des indicateurs retenus (à dimension régionale) pour les deux programmes et servira à produire des rapports régionaux sur les deux cadres.

4. L'intégration verticale

Tirer parti des synergies entre les objectifs de développement convenus au niveau international

Les objectifs, les cibles et les indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 constituent un écosystème intégré conçu pour atteindre un objectif global. Au-delà de la compréhension des liens existant entre les différents objectifs de développement convenus

au niveau international, il est tout aussi important d'apprécier la manière dont ces buts, ces objectifs et ces indicateurs se renforcent mutuellement pour réaliser les priorités d'un pays en matière de développement. Par exemple, l'amélioration de l'accès à l'énergie a des incidences sur l'autonomisation des femmes, le développement industriel, l'accès à l'eau et, par conséquent, la réduction de la pauvreté. Il est nécessaire de bien comprendre ces interdépendances pour pouvoir hiérarchiser et échelonner les politiques, et aider les décideurs politiques à réduire au minimum les dilemmes potentiels entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux qui régissent les objectifs, les cibles et les indicateurs d'un programme de développement.

En effet, lors du Sommet mondial pour le développement durable, les trois composantes du développement durable ont été reconnues comme étant des dimensions interdépendantes qui se renforcent mutuellement, et l'importance de favoriser leur intégration dans les plans nationaux de développement a été soulignée. Selon Munasinghe (1996), l'interaction des objectifs des politiques économiques et sociales soulève des questions comme l'équité intergénérationnelle et l'aide ciblée aux démunis. De l'interface économie-environnement ont émergé des idées sur l'évaluation et l'internalisation des impacts environnementaux. Enfin, le lien socio-environnemental a suscité un regain d'intérêt pour l'équité intergénérationnelle ou la participation populaire, entre autres. L'identification des liens qui existent entre les indicateurs de la durabilité économique, sociale et environnementale peut donc aider les décideurs à prioriser les interventions qui contribuent mutuellement à l'atteinte des trois objectifs ou qui réduisent au minimum les arbitrages à opérer.

Une cartographie explicite des relations complexes existant entre les objectifs, les cibles et les indicateurs des objectifs de développement convenus au niveau international peut être dressée au moyen d'approches pratiques visant à déterminer les liens de cause à effet. Néanmoins, la complexité de cette approche croît de manière exponentielle à mesure qu'augmente le nombre de variables. Il est donc conseillé de recourir à

des outils de modélisation pour entreprendre cet exercice.

5. Intégration du Programme 2030 dans les plans nationaux de développement

La compréhension des liens horizontaux et verticaux existant entre les objectifs de développement convenus au niveau international est une condition préalable à l'intégration effective de ces derniers dans les plans nationaux de développement. L'intégration des cadres de développement mondiaux dans les cadres nationaux de planification a commencé avec les objectifs du Millénaire pour le développement et s'est avéré un arrangement institutionnel efficace pour faire avancer ce cadre mondial. L'objectif était d'établir un cadre cohérent qui permettrait aux décideurs de formuler des politiques et des initiatives pour faire face aux priorités nationales de développement.

Le premier appel dans ce sens a été lancé par le Secrétaire général de l'époque qui, en 2005, a exhorté les pays en développement en proie à la misère à adopter et à mettre en œuvre, avant 2006, des plans nationaux de développement suffisamment ambitieux pour que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints. Cet appel a été réitéré au niveau régional lors de la trente-neuvième session de la Conférence des ministres tenue à Ouagadougou en mai 2006, durant laquelle les décideurs ont réaffirmé que les plans nationaux de développement étaient un outil indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (Commission économique pour l'Afrique, 2006).

Ces décisions ont été mises en œuvre dans le cadre du Projet du millénaire commandé par les Nations Unies et dirigé par Jeffrey Sacks, qui a pris l'initiative de détailler, au moyen de lignes directrices précises, les étapes et les principes quant à la manière d'incorporer spécifiquement les objectifs du Millénaire pour le développement dans les objectifs de développement à l'échelle nationale (Keita et Gauci, 2016).

La suite de ce rapport porte sur l'intégration des objectifs de développement convenus au niveau international dans les cadres nationaux de planification du développement en utilisant le logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA.

II. Caractéristiques du logiciel d'intégration, de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

A. Introduction

Vue d'ensemble

Étant donné l'évolution très dynamique du développement, les décideurs doivent continuellement ajuster leurs plans nationaux pour tenir compte des nouveaux programmes de développement mondiaux et continentaux. Ce processus peut s'avérer exigeant et surcharger les capacités déjà limitées des pays en développement. Il est donc nécessaire de disposer d'outils qui mettent en évidence les liens entre les multiples programmes de développement (par exemple, le Programme 2030, l'Agenda 2063, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la Décennie 2014-2024) et qui guident systématiquement le processus d'intégration.

Cette section traite des principales caractéristiques du logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA, qui gère l'intégration systématique et cohérente des nombreux cadres de développement dans les cadres nationaux de planification du développement et enregistre les progrès réalisés dans ces programmes.

Les principaux utilisateurs cibles du logiciel sont les ministères d'exécution et les entités chargées de la planification du développement aux niveaux national, infranational et régional. Par exemple, dans un pays, le logiciel pourrait être appliqué aux plans régionaux et locaux, alors que, au-delà du niveau national, il pourrait être utile aux communautés économiques régionales ou aux organisations intergouvernementales. En outre, il pourrait être utilisé par la société civile et le secteur privé pour suivre l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et pour procéder à des évaluations indépendantes

de l'exercice d'intégration entrepris par le gouvernement.

Composé de deux modules distincts, le logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports apporte un soutien à deux niveaux spécifiques du processus de planification du développement : à la phase de conception du plan national de développement et à la phase de suivi et d'évaluation. C'est l'outil idéal pour les pays qui sont au tout début de la conception de leur plan national de développement. D'autre part, pour les pays qui auraient visiblement élaboré des cadres de planification conformes au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, le logiciel peut être utilisé par les autorités nationales, la société civile et d'autres parties prenantes concernées pour valider le processus d'intégration.

Le module I du logiciel évalue le degré et la qualité de l'intégration des deux programmes dans des cadres de planification du développement, comme par exemple, un plan national de développement ou un plan sectoriel. Il permet aussi d'identifier les raisons qui sous-tendent l'intégration partielle ou la non-intégration des objectifs de développement convenus au niveau international dans les cadres nationaux afin de recenser les domaines susceptibles d'être améliorés ou renforcés. Un manque de données pourrait, par exemple, empêcher un pays d'inclure le Programme 2030 sur les inégalités dans son plan national de développement. Cette information pourrait se révéler utile dans les interventions ciblées pour pallier au manque de données.

Le deuxième module suit la progression des indicateurs de résultats du plan national de développement d'un pays. Tant que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 sont contenus dans le cadre des résultats, le logiciel permet aussi de suivre les performances des deux programmes. Il faut, pour ce faire, télécharger le cadre de

résultats du plan de développement dans la base de données du logiciel. L'objectif est de renforcer les activités de suivi et d'évaluation en ce qui concerne la mise en œuvre des deux programmes. Les progrès peuvent être suivis une fois par an, tous les trimestres, ou selon toute autre périodicité souhaitée.

Par rapport à d'autres outils (comme l'outil d'intégration et d'évaluation rapides du Programme des Nations Unies pour le développement qui se concentre exclusivement sur le Programme 2030), le logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports facilite l'intégration de nombreux cadres de développement, dont l'Agenda 2063, dans les plans nationaux de développement et assure le suivi des résultats. Il produit aussi des rapports sur les caractéristiques de l'alignement, y compris jusqu'à quel point le processus d'intégration prend en compte les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En fait, il donne une description plus nuancée du processus d'alignement.

Le logiciel comprend aussi une fonctionnalité qui permet à l'utilisateur d'observer le lien à tous les niveaux entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 (c.-à-d. les objectifs, cibles et indicateurs). Cette fonctionnalité vient compléter une application web destinée principalement à illustrer les liens existant entre les deux programmes.

B. Module I

Principales caractéristiques

Le module I permet aux pays d'évaluer dans quelle mesure leurs cadres de planification du développement (plans nationaux de développement et plans sectoriels) sont alignés sur les cadres extérieurs, notamment le Programme 2030, l'Agenda 2063, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la Décennie 2014-2024. Il évalue

également la qualité de cette intégration et les raisons qui la sous-tendent.

Le module I permet d'évaluer l'intégration au niveau des objectifs, des cibles et des indicateurs pour trois scénarios possibles : l'alignement complet, l'alignement partiel et le non-alignement. Pour chaque niveau, l'utilisateur doit identifier l'objectif, la cible ou l'indicateur qui correspond le mieux à la variable du programme mondial ou continental. Si une correspondance exacte est trouvée, l'alignement de cette variable spécifique est jugé complet. Si la variable nationale est, au mieux, un indicateur indirect du programme de développement extérieur¹, l'alignement est défini comme étant partiel. Les utilisateurs sont priés de fournir les motifs de l'alignement partiel ou du non-alignement. Cette information peut servir à établir un dispositif d'appui aux pays.

Le module I autorise trois types d'évaluation en fonction des besoins et des intérêts de l'utilisateur. Tout d'abord, il permet de restreindre l'analyse ou l'enquête au Programme 2030 et d'évaluer dans quelle mesure ce cadre est intégré dans les plans nationaux de développement ou les plans sectoriels. Ce contrôle de l'intégration peut se faire au niveau de l'objectif, de la cible ou de l'indicateur. Deuxièmement, il peut aussi se faire pour l'Agenda 2063. Troisièmement, le module permet d'évaluer le degré d'alignement sur un cadre harmonisé d'indicateurs régionaux représentant une synthèse des indicateurs de base tirés à la fois des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les utilisateurs devront vérifier l'intégration entre le cadre harmonisé et leurs plans nationaux de développement.

La figure I fournit une capture d'écran du module du logiciel qui prend en charge l'intégration des deux programmes. Cet écran spécifique se réfère à l'interface du logiciel conçu pour l'Éthiopie, d'où le nom et le drapeau de ce pays. Le logiciel pose à l'utilisateur une série de questions sur les objectifs, les cibles et les indicateurs de chaque programme et produit une série de rapports. La fonction « recherche » permet à l'utilisateur d'indiquer, dans la boîte de dialogue,

¹ Le mot « extérieur » se réfère ici au cadre du Programme 2030 ou à celui de l'Agenda 2063, ou à un cadre harmonisé fondé sur les deux cadres.

Figure I: Capture d'écran du module d'intégration du logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports de la Commission économique pour l'Afrique

The screenshot displays the software interface for goal integration. At the top, the United Nations Economic Commission for Africa logo is visible, along with the country 'Ethiopia' and a list of instructions: '1. Please select a Goal to work with, and complete it.', '2. Proceed to Targets and fill in related targets.', and '3. Proceed to Indicators to fill in related Indicators.' The main content area shows a goal selection screen for 'T1.1: By 2030, eradicate extreme poverty for all people everywhere, currently measured as people living on less than \$1.25 a day'. Below this, there is a 'Full-screen Snap' button and a 'List Matching Targets from your National Development Plan' section. This section includes a 'National Target 1' field with an '+Add' button and a 'lookup' button. A dropdown menu shows 'The Target is Fully Matching' and 'the following Target from the NDP' with a list containing 'Improved capacity utilization'. Below this, the 'corresponding goal' is identified as 'G1: End poverty in all its forms everywhere'. At the bottom, there are three navigation buttons: 'Previous Target', 'Next Target', and 'Proceed to Related Indicators (1)'.

les informations déjà téléchargées à partir du plan national de développement du pays, ce qui réduit au minimum le processus fastidieux de saisie d'informations.

Principaux produits du module I

Le module I génère des produits utiles sur l'état d'avancement et la qualité de l'intégration, et les causes profondes de l'intégration partielle ou de la non-intégration. Tous les produits sont générés aux niveaux des objectifs, des cibles et des indicateurs si l'utilisateur fournit les informations requises.

Rapport complet sur l'état et la qualité de l'intégration des objectifs, des cibles et des indicateurs

Il s'agit du produit le plus complet que génère le logiciel après la saisie de toutes les données. Ce rapport fournit un aperçu de l'état d'avancement et de la qualité du processus d'intégration et des raisons qui expliquent l'intégration partielle ou la non-intégration. Plus précisément, le

rapport documente les objectifs, les cibles et les indicateurs mondiaux et régionaux qui ont été intégrés dans le plan national de développement ; le degré d'intégration (par exemple, qu'il soit totalement ou partiellement intégré) ; la dimension du développement durable couverte ; les raisons qui sous-tendent le degré de l'intégration ; et la liste des objectifs, des cibles et des indicateurs correspondants dans le plan national de développement et dans l'Agenda 2063 respectivement (voir le tableau 1).

Synthèses statistiques sur l'état d'avancement et la qualité de l'intégration

En s'appuyant sur les informations fournies dans le tableau 1, le logiciel permet de produire un certain nombre de synthèses statistiques qui fournissent des détails supplémentaires sur le processus d'intégration. Le tableau 2 illustre les synthèses statistiques sur l'intégration des objectifs, des cibles ou des indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans le plan de développement d'un pays hypothétique. La colonne 1 du tableau indique le degré

Tableau 1: Rapport exhaustif sur le niveau de l'intégration

Objectifs de développement durable	Niveau d'intégration ¹	Niveau d'intégration ²	Qualité de l'intégration ³	Raisons expliquant le niveau d'intégration ⁴	Élément correspondant du Plan national de développement	Objectif, cible ou indicateur correspondant de l'Agenda 2063
Objectif						
Cible						
Indicateur						

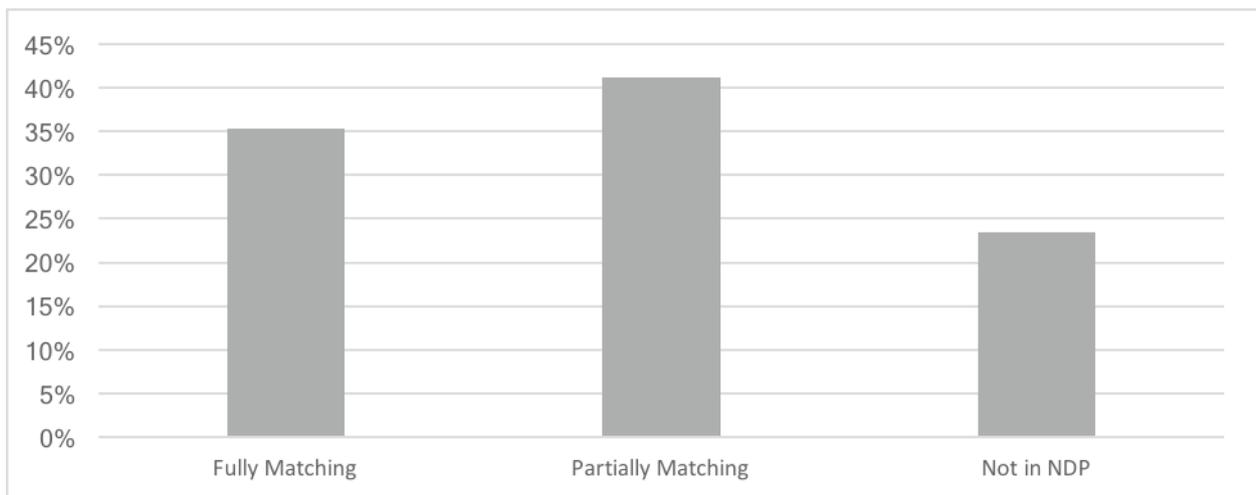
Notes :

1. Cette colonne permet de déterminer si l'objectif, la cible ou l'indicateur pertinent figure dans le plan national de développement. Réponses possibles : oui ou non.
2. L'objectif, la cible ou l'indicateur figure-t-il entièrement, partiellement ou pas du tout dans le plan national de développement ?
3. Quelle est la répartition en pourcentage de l'intégration par dimension de la durabilité (économique, sociale, environnementale, etc.) ?
4. Raisons de l'alignement partiel ou du non-alignement. Les raisons possibles sont, notamment, les suivantes : tous les aspects de l'objectif / la cible / l'indicateur ne sont pas pertinents ; priorité au plan national de développement actuel ; ne constitue pas une priorité dans le plan national de développement actuel ; manque de capacité (technique, financière, institutionnelle, etc.) ; contrainte statistique pour suivre les progrès (manque de métadonnées, données, données de référence, etc.) ; méconnaissance ; autres raisons.

d'alignement (voir également la figure II) du plan de développement sur le programme international de développement. La deuxième colonne définit le nombre d'objectifs, de cibles ou d'indicateurs correspondants. La troisième colonne exprime ces informations en pourcentages, tandis que la quatrième colonne identifie les objectifs, les cibles et les indicateurs spécifiques qui correspondent entièrement, partiellement ou pas du tout aux deux programmes. Elle indique, par exemple, que 35 pour cent des objectifs correspondent pleinement à l'objectif de développement durable du Programme 2030, 41 pour cent correspondent partiellement et 24 pour cent n'ont pas d'équivalent dans le Programme 2030 au niveau des objectifs. Ces informations permettent à l'utilisateur d'évaluer le degré d'intégration et d'identifier les objectifs, les cibles et les indicateurs qui sont les plus étroitement alignés sur le programme de développement international en question.

Tableau 2: Rapport sommaire sur le niveau d'intégration

	Nombre d'objectifs	Pourcentage d'objectifs	Objectifs de référence
Correspond entièrement	6	35	ODD, X, Y, Z
Correspond partiellement	7	41	ODD, X, Y, Z
Ne figure pas du tout dans le plan national de développement	4	24	ODD, X, Y, Z
Total	17	100	

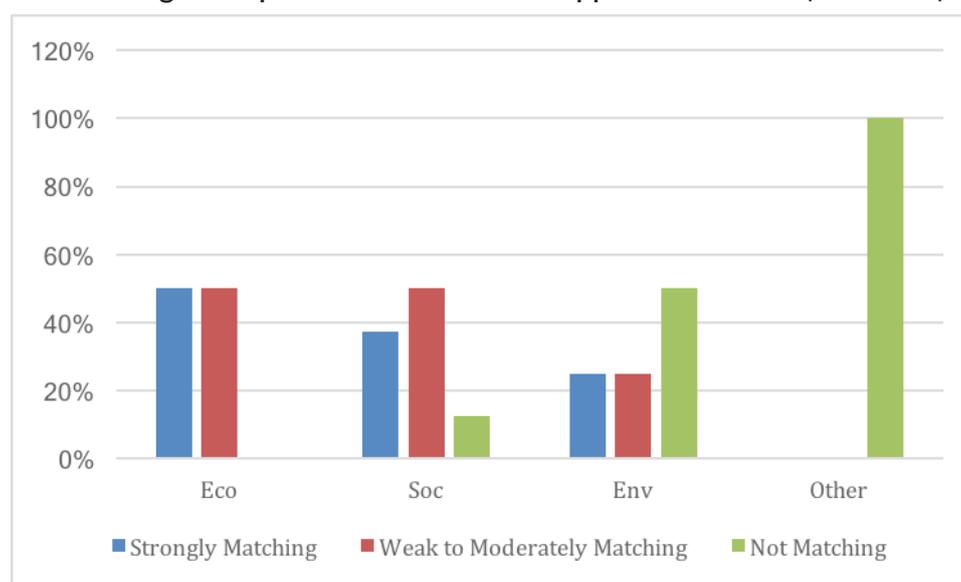
Figure II: État de l'intégration par degré d'alignement (Pour cent)

Synthèses statistiques sur la répartition de l'intégration par dimension

Le logiciel peut afficher la répartition du processus d'intégration par dimension en classant les indicateurs du programme international de développement pertinent dans les cinq catégories suivantes : économique, sociale, environnementale, paix et sécurité et multidimensionnelle (voir le tableau 3 et la figure III). La catégorie multidimensionnelle est celle des indicateurs qui comportent plus d'une dimension. Cette information permet d'évaluer dans quelle mesure le processus d'intégration tient compte des différentes dimensions de la durabilité de manière équilibrée.

Tableau 3: Rapport sur l'intégration par dimension du développement durable

	Économique	Sociale	Environnementale	Multidimensionnelle	Paix et sécurité	Total
Correspond parfaitement	2	1	1	1	1	6
Correspond partiellement	1	1	3	0	2	7
Pas dans le plan national de développement	0	0	3	0	1	4
Total	3	2	7	1	4	17

Figure III: État de l'intégration par dimension de développement durable (Pour cent)

Statistiques descriptives des raisons de l'intégration partielle ou de la non-intégration

Les décideurs et les partenaires de développement pourraient bénéficier de synthèses statistiques sur les raisons pour lesquelles un pays a exclu des éléments spécifiques de son plan national de développement ou utilisé des indicateurs indirects dans le même but. Pour faciliter ce processus, le logiciel produit des synthèses statistiques sur les raisons invoquées pour l'intégration partielle et la non-intégration des objectifs, des cibles et des indicateurs du Programme 2030 ou de l'Agenda 2063 dans le plan national de développement. Le tableau 4 illustre comment prendre en considération le niveau d'objectif d'un pays hypothétique. Par exemple, 29 pour cent des objectifs du plan de développement sont jugés partiellement compatibles, car l'objectif correspondant du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 n'est pas

une priorité pour le pays. Ce résultat permet aux partenaires de développement, y compris la CEA, de prévoir des mesures pour aider les pays qui souhaitent améliorer l'alignement des deux programmes sur leurs plans de développement. Les raisons peuvent aussi être classées par dimension du développement durable, comme indiqué au tableau 5.

Tableau 4: Rapport sur les raisons de la non-intégration (Pour cent)

Raison	Correspond partiellement	Ne figure pas dans le plan national de développement	Total
Capacités institutionnelles limitées	14	0	6
Capacités statistiques limitées	14	25	12
Méconnaissance	14	0	6
Manque d'appui politique	29	25	18
Capacités réduites en matière de conception de politiques et de plans	0	0	0
Décalage dans le cycle de planification	0	0	0
Autres		0	0
Total		100	100

Tableau 5: Raisons de l'intégration partielle ou de la non-intégration par dimension du développement durable

	Économique	Sociale	Environnementale	Multidimensionnelle	Paix et sécurité
Capacités institutionnelles limitées					
Capacités statistiques limitées					
Méconnaissance					
Manque d'appui politique					
Capacités réduites en matière de conception de politiques et de plans					
Décalage dans le cycle de planification					
Autres					
Total					

Figure IV: Capture d'écran du module II : suivi des performances

Tracking Indicator, by Year	Tgt2016	2017	2016
Total Poverty Head count (%)			
Real GDP Growth Rate (%)			
Agriculture and Allied Sectors Growth Rate (%)			
Industry Sector Growth Rate (%)			
Service Sector Growth Rate (%)			
Import of Goods and non-factor Services as (%) share of GDP			
Export of Goods and non-factor Services as (%) share of GDP			
Total Consumption Expenditure as (%) share of GDP			
Private Consumption Expenditure as (%) share of GDP			
Public Consumption Expenditure as (%) share of GDP			
Per capita income @ CMP in USD			
Agriculture and Allied Sector as (%) share of GDP			
Service sector as (%) share of GDP			
Industry sector as (%) share of GDP			
Share of Manufacturing Industry as (%) share of GDP			
Merchandise Export as (%) share of GDP			
Agricultural Production Export Revenue as (%) share of GDP			
Industrial output Export as (%) share of GDP			
Manufacturing Export Revenue as (%) share of GDP			
Industrial output Export Revenue as (%) share of Total Merchandise Export Revenue			
Manufacturing Export as (%) share of Total Merchandise Export			

C. Caractéristiques du module II

Le module II du logiciel facilite le suivi de la progression de tous les indicateurs du plan national de développement intégré. De plus, grâce à un processus de filtrage, les rapports ne peuvent être produits que pour les indicateurs qui sont partiellement ou totalement alignés sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Dans ce contexte, le module II facilite le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux programmes exclusivement. En s'appuyant sur les données saisies, le module génère des statistiques descriptives qui peuvent orienter l'établissement d'un rapport d'étape national.

La figure IV est une capture d'écran du module II inspirée du cadre de résultats de l'Éthiopie. Chaque onglet représente un domaine thématique du plan national de développement du pays. Les indicateurs du domaine macroéconomique sont illustrés dans la capture d'écran. Les trois dernières colonnes servent à saisir les données du suivi des performances concernant chacun des indicateurs du domaine de la politique macroéconomique.

D. Architecture institutionnelle pour l'utilisation du logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports

Protocole d'utilisation

Comme indiqué dans l'introduction, le logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports est conçu pour faciliter l'intégration cohérente des objectifs de développement convenus au niveau international dans les plans nationaux de développement et assurer efficacement le suivi de leur mise en œuvre et l'établissement des rapports y relatifs. Les données sont fournies par les autorités nationales désignées et le logiciel génère les rapports d'étape pertinents.

Il est prévu que les rapports nationaux et les données produites pour chaque pays seront utilisés par la CEA pour établir des rapports régionaux. À cet égard, la sensibilité des données saisies et produites par le logiciel ne saurait être surestimée. Par conséquent, l'utilisation du logiciel par les fonctionnaires doit être régie par

des protocoles qui protègent la confidentialité et respectent les cadres législatifs de chaque pays. La CEA propose en conséquence des protocoles d'utilisation du logiciel, lesquels sont décrits ci-dessous.

Niveau national

L'accès au logiciel sera régi par un mémorandum d'accord entre la CEA et l'entité nationale chargée de la planification (par exemple, la direction de la planification ou la commission nationale de la planification).

Au niveau national, l'entité de planification des pays concernés sera chargée de coordonner l'utilisation du logiciel pour l'intégration, le suivi des performances et l'établissement de rapports. L'entité de planification désignera un point focal national qui sera chargé de la gestion générale et de la coordination des processus de saisie de données et d'établissement de rapports à partir du logiciel, et qui sera l'interlocuteur entre le pays concerné et la CEA. À cette fin, le point focal national aura accès au logiciel sur le site web de la CEA et sera responsable du chargement des rapports produits par le logiciel dans une base de données régionale hébergée par la CEA.

Une version personnalisée du logiciel sera mise au point pour chaque pays, et une interface sera stockée sur le serveur de la CEA. Une fois l'interface installée, le point focal national pourra travailler en ligne ou hors ligne pour saisir toutes les informations pertinentes requises pour l'intégration et le suivi des performances. Qui plus est, la production de rapports ne requiert pas de connexion Internet.

Le processus de saisie de données et d'informations relatives aux différents objectifs, cibles et indicateurs peut se faire à partir du même ordinateur, ou sur plusieurs ordinateurs. S'il est effectué sur plus d'un ordinateur, une connexion Internet sera nécessaire pour regrouper toutes les informations.

Niveau sectoriel

Le rôle des ministères d'exécution est indispensable à l'intégration des plans de développement convenus au niveau international dans les plans nationaux de développement. Étant donné le nombre de cibles et d'indicateurs que contiennent le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et compte tenu de leurs capacités sectorielles, il est prudent d'attribuer aux ministères concernés le rôle d'intégrer, dans leurs stratégies sectorielles, les composantes des plans de développement convenus au niveau international qui se rapportent à leurs secteurs. Les points focaux sectoriels peuvent utiliser le logiciel pour s'assurer que les stratégies sectorielles soient alignées sur les plans de développement convenus au niveau international. En plus du point focal national, il est suggéré que chaque secteur identifie une personne-ressource qui sera chargée de coordonner l'intégration au niveau sectoriel.

Pour assurer une cohérence globale, les produits émanant des travaux du point focal sectoriel seront coordonnés et synthétisés au niveau national par le point focal national. Le logiciel peut faciliter la synchronisation électronique des apports sectoriels. À défaut, ces apports peuvent aussi être agrégés manuellement en utilisant des clés USB.

Analyse et établissement de rapports au niveau régional

Pour assurer l'analyse, le suivi des performances et l'établissement de rapports au niveau régional, les pays seront encouragés à télécharger leurs données sur le serveur central de la CEA par une interface dédiée. Cela facilitera les comparaisons entre pays, l'analyse et l'établissement de rapports sur l'état d'intégration des programmes internationaux dans les cadres de planification nationaux et l'état d'avancement de la mise en œuvre des deux programmes aux niveaux national et régional.

E. Conclusion

La multiplication des programmes de développement mondiaux et régionaux exige une approche cohérente et intégrée de leur mise en œuvre au niveau national. Avant d'intégrer ces programmes dans leur plan national de développement, les décideurs doivent comprendre les liens qui existent entre ces cadres (ex., la cohérence horizontale) et la cohérence interne de ces programmes. Le premier aspect réduit au minimum les risques de doubles emplois et ~~exploite~~ les synergies entre les programmes pour optimiser l'utilisation des ressources. Le second aspect aide les décideurs à établir l'ordre des priorités en identifiant les interventions qui comportent le plus grand effet multiplicateur dans la réalisation de leurs objectifs politiques. L'investissement dans l'accès à l'eau pourrait, par exemple, diminuer les dépenses de santé en réduisant l'incidence des maladies transmises par l'eau.

Le logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA favorise une approche intégrée de la mise en œuvre et du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il s'agit d'une plateforme électronique qui utilise l'information fournie dans le plan national de développement d'un pays pour évaluer la qualité de l'intégration des nombreux programmes de développement dans les plans nationaux, déterminer les raisons de l'intégration partielle ou de la non-intégration, et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan national de développement.

Références

Commission économique pour l'Afrique (2006). Aligner les stratégies de réduction de la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement : progrès accomplis et difficultés rencontrées. Trente-neuvième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Disponible à l'adresse

<http://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/12478/bib.%2053565.pdf?sequence=1>

Consulté en juin 2015.

_____ (2015). Renforcement de l'intégration et de la mise en œuvre : le rôle des organismes de développement durable après 2015. Neuvième session du Comité du développement durable de la CEA et du Forum régional africain pour le développement durable, Addis-Abeba, 16 au 18 juin 2015.

Commission économique pour l'Afrique et Centre africain pour la statistique (2016). Un cadre d'indicateurs régionaux intégré pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Note d'information.

Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2016). OMD-Agenda 2063/ODD - Rapport de transition 2016. Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique.

Keita, Mama et Adrian Gauci (2016). Ensuring a successful implementation of the SDGs in Africa: some insights from the MDGs-based planning experience. Déclaration de la Conférence de l'Association économique de l'Éthiopie, Addis-Abeba, juillet 2015.

Munasinghe, Mohan, éd. (1996). Environmental Impacts of Macroeconomic and Sectoral Policies. Washington: Banque mondiale.

Nations Unies et Union africaine (2016a). Note conceptuelle de la réunion du Comité d'experts. Neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, Addis-Abeba, 31 mars au 2 avril.

_____ (2016b). Déclaration ministérielle de la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Addis-Abeba, 4 et 5 avril.

Programme des Nations Unies pour le développement (2013). Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport OMD 2013. New York.

Annexe I

Liste des produits du module II

Tableau: Rapport sur l'état d'avancement du Programme 2030 (niveau des indicateurs) selon la périodicité déterminée par l'utilisateur (le pays)

Rapport sur l'état d'avancement du Programme 2030 durant la période de A à B				
Référence/identifiant de l'indicateur dans le cadre du Programme 2030	Dénomination/intitulé de l'indicateur dans le cadre du Programme 2030	Meilleur correspondant de l'indicateur dans le plan national de développement	Valeur ciblée par le pays pour la période à l'étude	Valeur réalisée par le pays pour la période à l'étude
Indicateur I.1.2				

Tableau: Rapport sur l'état d'avancement de l'Agenda 2063 (niveau des indicateurs) selon la périodicité déterminée par l'utilisateur (le pays)^a

Rapport sur l'état d'avancement de l'Agenda 2063 durant la période de A à B				
Référence/identifiant de l'indicateur dans le cadre de l'Agenda 2063	Dénomination/intitulé de l'indicateur dans le cadre de l'Agenda 2063	Meilleur correspondant de l'indicateur dans le plan national de développement	Valeur ciblée par le pays pour la période à l'étude	Valeur réalisée par le pays pour la période à l'étude
Indicateur I.1.2				

^aCe rapport sera produit à partir des marques préétablies entre les indicateurs du Programme 2030 et ceux de l'Agenda 2063 (A63).

Tableau: Rapport sur l'état d'avancement de la série d'indicateurs régionaux selon la périodicité déterminée par l'utilisateur (le pays)^a

Rapport sur l'état d'avancement de la série d'indicateurs régionaux durant la période de A à B				
Référence/identifiant de l'indicateur dans la série d'indicateurs régionaux	Dénomination/intitulé de l'indicateur dans le cadre régional	Meilleur correspondant de l'indicateur dans le plan national de développement	Valeur ciblée par le pays pour la période à l'étude	Valeur réalisée par le pays pour la période à l'étude
Indicateur I.1.2				

^aCe rapport sera produit à partir d'une marque préétablie entre les indicateurs du Programme 2030 et la série d'indicateurs régionaux.

